

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 27 septembre 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-83**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 17 septembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Regroupement de CSDP (commission scientifique disciplinaire paritaire).

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

La 18^{ème} section est composée de cinq maîtres de conférences. Plus aucun professeur d'université n'est en poste au sein de l'établissement. Les membres de cette section ne sont donc pas représentés dans une CSDP. Au regard de la proximité scientifique, il est proposé de regrouper les membres de la 18^{ème} section avec ceux de la 22^{ème} section dont la composition est actuellement incomplète, faute de candidat. Cette fusion permettrait de la compléter.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du regroupement des CSDP des 18^{ème} et 22^{ème} sections CNU.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 29 septembre 2021

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

30 SEP. 2021

Transmise au Recteur le : 30 SEP. 2021